



Bulletin n° 12
Mardi 16 juin 2015

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade J (nouaison)



grains de plomb (2-3 mm)



grains de pois (4-5 mm)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies 6-7 mm à baies 13-14 mm, stade baies 9-11 mm majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies 6-7 mm à baies 10-12 mm, stade baies 8-9 mm majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 2-3 mm à baies 8-9 mm, stade baies 6-7 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade nouaison à baies 6-7 mm, stade baies 4-5 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade nouaison à baies 2-3 mm, stade nouaison majoritaire.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade baies de 9-11 mm.

Secteur III (moyen) : stade baies de 8-10 mm.

Secteur IV (tardif) : stade baies de 8-9 mm.

Secteur V : (très tardif) : stade baies de 4-5 mm.

Grêle : le 9 juin sur les secteurs de Beaumont de Pertuis, Sannes, Vaugines (84), Puyloubier (13), Cuers, Puget-Ville, Porquerolles, Rocbaron (83) ; le 10 juin sur les secteurs de Lambesc, St Cannat, Rognes (13) ; le 13 juin sur les secteurs de Puyméras, Villedieu, Visan, Rasteau, Séguret, Sarrians, Aubignan, Carpentras, Bonnieux, Roussillon, St Saturnin d'Apt, Gargas, Lioux (84), Mollans, Mirabel aux Baronnie, Beauvoisin, Piégon (26).
Les dégâts sont très variables.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.

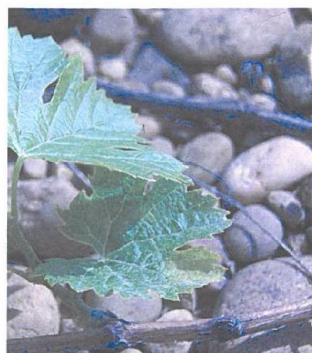


Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes et Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les épisodes pluvieux du 9 au 15 juin ont entraîné des contaminations généralisées les 12 et 13 juin et localisées les 9, 10, 11, 14 et 15 juin. Tous ces épisodes peuvent également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les taches devraient apparaître à partir du 17 juin pour les contaminations du 9 juin, à partir du début de la semaine prochaine pour celles du 12 juin et les suivantes.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 5,5 à 14,6 points.

Observations

Pas de nouvelle tache observée.

Estimation du risque : en forte augmentation, moyen à fort.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les épisodes pluvieux du 9 au 14 juin ont entraîné des contaminations généralisées le 12 juin et localisées les 9, 10, 11 et 13 juin. Tous ces épisodes peuvent également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les taches devraient apparaître à partir du 17 juin pour les contaminations du 9 juin, à partir du début de la semaine prochaine pour celles du 12 juin et les suivantes.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 6,8 à 11 points.

Observations

De nouvelles taches sont observées sur le secteur de St Julien les Martigues et Arles suite à de fortes rosées.

Estimation du risque : en forte augmentation : moyen à fort majoritairement, très fort sur certaines parcelles au sud de l'étang de Berre et à l'ouest des Bouches du Rhône.

Territoire Provence :

Analyse du risque

Les épisodes pluvieux du 9 au 13 juin ont entraîné des contaminations généralisées les 12 et 13 juin, ceux du 9 au 11 juin des contaminations localisées. Tous ces épisodes peuvent également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les taches devraient apparaître à partir du 17 juin pour les contaminations du 9 juin, à partir du début de la semaine prochaine pour celles du 12 juin et les suivantes.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en hausse de 5 à 11,8 points.

Observations

Pas de nouvelle tache observée.

Estimation du risque : en forte augmentation, moyen à fort.

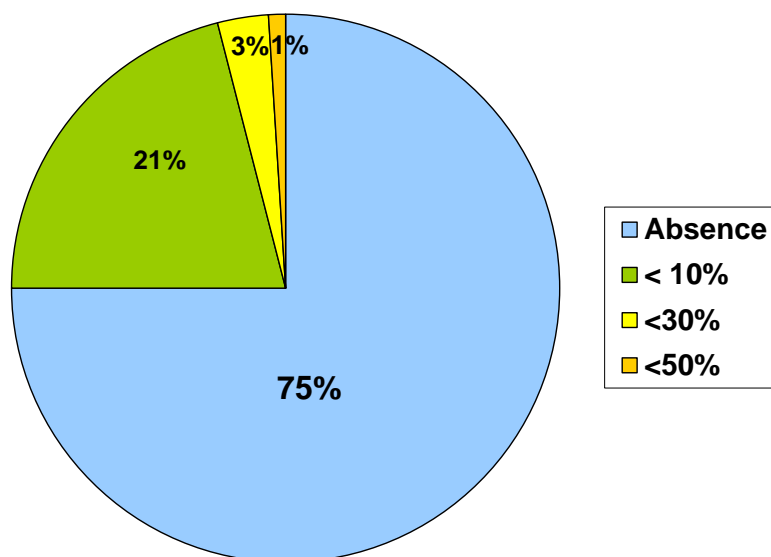
Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Observations :

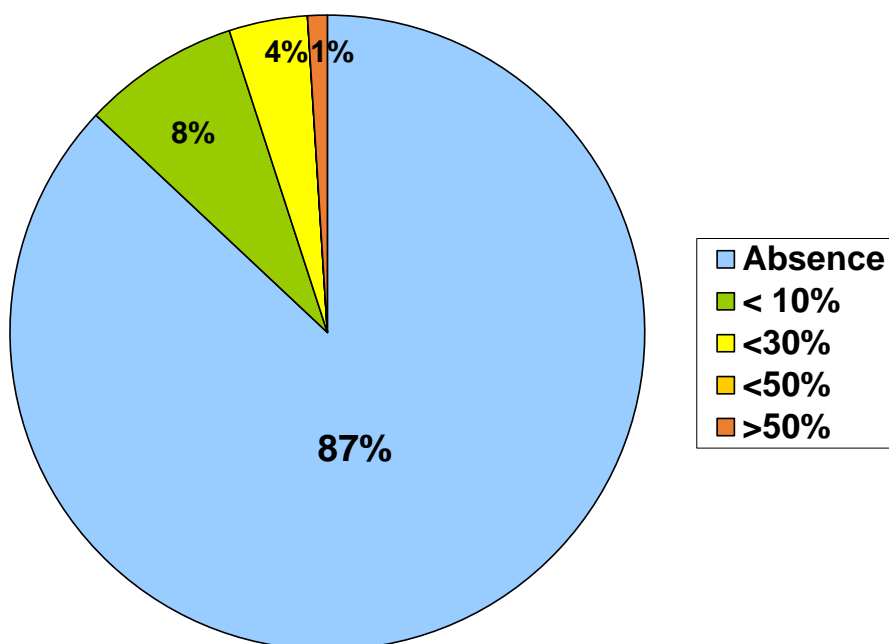
Feuilles

Sur 121 parcelles fixes observées du 11 au 16 juin, 30 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.



Grappes

Sur 135 parcelles fixes observées du 11 au 16 juin, 18 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



Estimation du risque : fort sur tous les secteurs de précocité.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°6)

Analyse du risque

Les conditions climatiques pluvieuses du 9 au 14 juin ont été très favorables à la maladie. Les symptômes devraient apparaître à la fin du mois.

Observations

Pas d'évolution



Black rot sur feuille (photo CA26)



Black rot sur grappe (photo CA84)

Estimation du risque : en augmentation, risque fort.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols se poursuivent en secteurs I, II et III. Ils ont débuté en secteur IV.

Des œufs sont observés en secteurs II et III et les premières perforations en secteurs I.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 21 juin en secteur I, du 24 juin en secteur II, du 28 juin en secteur III.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Glomérule



Bilan de fin de 1^{ère} génération : secteur V

Seuil théorique de nuisibilité : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

Sur 4 parcelles observées du 1^{er} au 16 juin, 2 parcelles dépassent le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°10

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites suivants :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree>

<http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

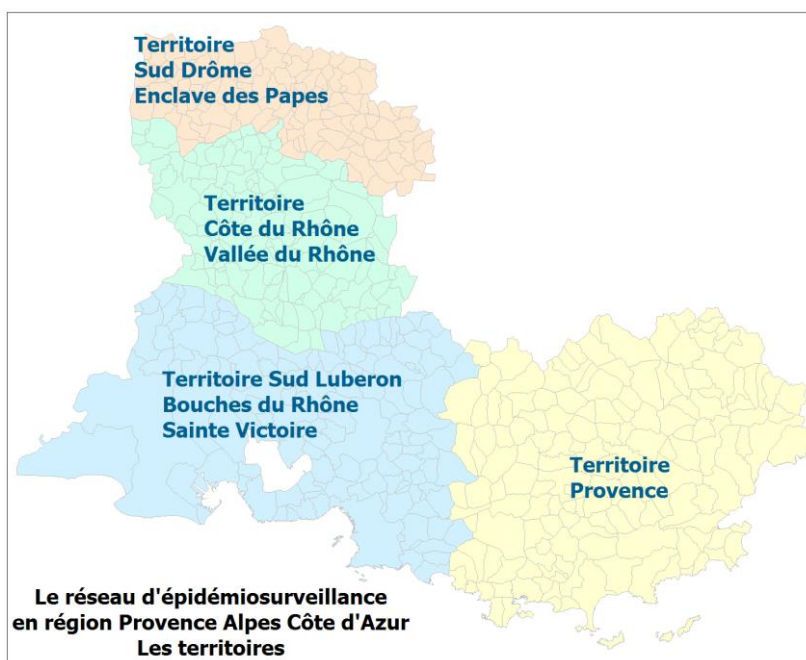
<http://www.agrometeo.fr>

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.